

le réseau national **École**  
constitue un collectif  
de travail ouvert  
composé de militants  
communistes, associatifs  
et syndicaux qui ont  
à cœur de travailler  
à la transformation  
progressiste de l'École

n'hésitez pas  
à nous faire suivre  
vos informations  
ou initiatives  
afin que nous puissions  
les relayer

le secrétariat du réseau  
[reseau.ecole-pcf@orange.fr](mailto:reseau.ecole-pcf@orange.fr)  
[www.pcf.fr](http://www.pcf.fr)

n° 46 mai 2011

la lettre

réussir la transformation progressiste de l'École

## DANS CE NUMÉRO



### ÉDITORIAL

#### Un an d'organisation, d'élaboration et d'action.

Par Marine Roussillon

page 2



### DOSSIER : COMMENT TRAITER LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE ?

Le traitement de la difficulté scolaire, au cœur de la démocratisation.

Par Franck Balliot

page 3

RASED : dispositif unique, outil de la réussite de tous les élèves.

Par Josiane Korobeinik

page 5

Éducation prioritaire, des moyens pour faire la même école partout.

Par Catherine di Léo

page 7

UNE LUTTE CITOYENNE CONTRE LE DISPOSITIF CLAIR

LE COLLÈGE F. MISTRAL DE PORT-DE-BOUC :

- les établissements CLAIR/ECLAIR, chevaux de Troie  
contre l'école publique. Par le collectif École du PCF 13

page 8

- adresse citoyenne

page 9

- lettre au recteur du député communiste Michel Vaxès

page 11



### PROJET ÉDUCATIF : NOTES DES SECTEURS DE TRAVAIL

Le levier de la formation. Par Régis Régnault

page 12

Quelle place pour la décentralisation dans l'éducation et la formation ?

Par Michèle Leflon

page 15

États généraux des enseignements technologiques et professionnels  
industriels en Haute-Normandie. Par Michel Mieussens

page 16

Sécurité : une exigence légitime, un défi à relever par l'éducation,  
le respect et l'éradication des inégalités. Par Jean-Marc Coppola

page 18



### DÉBATS ET ACTUALITÉ

SUPPRESSIONS DE POSTES

état des lieux et des actions : Val de Marne, Isère, Loire-Atlantique

page 20

LE RÉSEAU ÉCOLE DANS LES DÉBATS

compte-rendu du collectif de Grenoble du 16 avril

page 22

compte-rendu du débat sur la formation des enseignants au Sénat

page 22

## *un an d'organisation, d'élaboration et d'action*

Il y a un an, le congrès exceptionnel du PCF décidait de lancer une grande campagne de débats et d'action sur les enjeux d'éducation. Lorsque cette campagne a été lancée, seules trois fédérations étaient dotées d'un secteur de travail *École*. Un an plus tard, trente-quatre fédérations ont un responsable.

Ce travail d'organisation nous a permis de diffuser et de mettre en discussion des propositions pour une école de la réussite de tous. Des dizaines de débats, de forums de discussion ont été organisés partout en France. Syndicalistes, militants politiques, parents, chercheurs, associations, acteurs de l'éducation et citoyens soucieux de l'avenir de l'école s'y sont rencontrés pour construire ensemble un autre avenir pour l'école.

Ces débats ont trouvé un écho dans la *Lettre* du réseau, avec des dossiers thématiques, des contributions, des comptes-rendus de réunions. Ce mois-ci, le dossier de la lettre est ainsi consacré au traitement de la difficulté scolaire. C'est une question centrale pour la construction d'une école de la réussite de tous. C'est aussi une question extrêmement mobilisatrice, au moment où la droite casse les RASED et toute l'éducation prioritaire.

Le lien entre développement des luttes et mise en discussion des propositions a été au cœur de nos efforts cette année. Le travail d'organisation que nous avons mis en œuvre nous a permis d'être plus et mieux présents dans les luttes locales et nationales, ainsi que de relayer et d'alimenter le travail de nos élus, de la commune au Parlement. Ce mois-ci encore, la lutte contre les suppressions de postes et les nombreuses interventions de nos élus sur ce sujet occupent plusieurs pages de la lettre.

Le 25 juin prochain, les responsables de collectifs *École* dans les fédérations pourront se rencontrer et échanger à l'occasion d'une réunion nationale du réseau école. Cette réunion devra faire le bilan du travail accompli, mais aussi et surtout tracer des perspectives pour l'année à venir. Comment enrichir et mieux faire connaître les propositions du PCF sur l'école ? Comment organiser le débat sur un projet partagé pour l'école de manière à ce que plus d'acteurs de l'éducation et plus de citoyens participent à ce travail de co-élaboration ? Comment créer un véritable débat à gauche sur les politiques éducatives, au moment où le PS et les Verts ont publiés des projets décevants, voire inquiétants ?

Il y a encore bien du travail pour réussir à ouvrir une véritable perspective de transformation de l'école. Mais le chantier est ouvert, et nous sommes de plus en plus nombreux à nous y investir.

Marine Roussillon

## Le traitement de la difficulté scolaire au cœur de la démocratisation

Franck Balliot

L'école et son fonctionnement sont, à chaque époque, le résultat d'une volonté et d'un compromis politique. Après avoir formé les seules élites, l'école a répondu au besoin croissant de force de travail qualifiée indispensable à l'économie capitaliste en élevant le niveau de qualification de tous. Elle a ainsi permis une certaine démocratisation tout en perpétuant la reproduction des inégalités sociales. **Au nom du combat contre « l'échec scolaire », de l'aide « aux enfants en difficulté », le projet de la droite au pouvoir et des libéraux s'inscrit plus encore dans cette logique de reproduction et abandonne toute volonté de démocratisation.**

Il faut dénoncer le projet en œuvre, mais cela n'est pas suffisant. C'est à un projet de transformation de l'école que nous devons travailler. **Le traitement de la difficulté scolaire est un axe incontournable de la transformation progressiste de l'école et de sa démocratisation.**

Les difficultés scolaires sont fortement corrélées à l'origine sociale des élèves, ce que Bourdieu nomme l'écart culturel entre les exigences et prérequis de l'institution et des enseignants et les réponses des élèves de milieu populaire. Cela interroge bien sûr les contenus des programmes (qui devraient intégrer toutes les cultures dont les cultures populaires et l'histoire sociale), la politique d'éducation prioritaire mais aussi la concentration, toujours plus forte, d'élèves de milieu populaire dans quelques établissements.

De ce point de vue, les propositions sont nombreuses et souvent partagées par les organisations syndicales, mouvements pédagogiques voire partis de gauche. Ainsi, repenser une carte scolaire contraignante, relancer la politique d'éducation prioritaire et à tout le moins mettre un terme à l'hémorragie de postes sont des objectifs partagés. Encore faut-il que de tels objectifs ne soient pas déconnectés d'un volontarisme politique en terme social et économique.

Pour ne prendre qu'un exemple, une carte scolaire, aussi bien pensée soit elle ne suffira pas à recréer de la mixité sociale dans les établissements dans certaines zones urbaines ou rurales où seules demeurent

les catégories les plus fragiles. De même faut-il s'interroger sur l'empilement, pas toujours efficaces, des mesures mises en œuvre ces 30 dernières années en direction des élèves dits en difficulté : la notion même de discrimination, fut-elle positive et territoriale, doit nous interroger et on pourrait lui préférer l'affectation de moyens supplémentaires sur des critères objectifs et nationaux. Mais il ne faut pas négliger l'aspect politique des questions pédagogiques. **Démocratiser réellement l'école implique de comprendre les ressorts des difficultés scolaires.** Elles sont de plusieurs ordres et cet article s'appuie entre autres sur les travaux de Stéphane Bonnery\*.

Il faut au préalable être d'accord pour dire que **tous les enfants ont les capacités d'acquérir un haut niveau de savoir et qualification.** D'ailleurs, contrairement à l'idéologie des « dons » recyclée sous forme de « goûts » et « compétences » ou de façon plus pernicieuse encore sous la forme du mérite, on constate que les difficultés scolaires ne sont pas prédéterminées, mais se construisent tout au long du cursus et c'est souvent au collège qu'elles éclatent au grand jour alors même qu'elles sont apparues, sous forme masquées la plupart du temps pour les élèves, dès l'école primaire. En effet, suivre des consignes et obtenir le résultat attendu par l'enseignant ne constitue pas nécessairement un moyen de construire un savoir et cela est d'autant plus vrai pour des élèves peu familiers de la culture scolaire.

Si, pour les enseignants qui n'ont pas ou peu connu de difficultés dans leur scolarité, la bonne posture cognitive va de soi, il n'en est pas de même pour certains élèves qui sont davantage dans une posture de conformité – faire ce que l'on attend d'eux – sans pour autant saisir l'enjeu même de l'activité qui est de construire un savoir ou de permettre son appropriation. Et du coup le lien avec des activités ou des savoirs antérieurs n'est pas fait.

Certains dispositifs pédagogiques censés faciliter le travail des élèves participent en fait à ces malentendus : le découpage en micro tâches permet à l'élève d'aboutir au résultat attendu mais sans nécessairement en tirer sens car les différentes tâches ne sont pas reliées à un cheminement intellectuel, évident pour l'enseignant et les élèves imprégnés de la culture scolaire. Et l'élève peu familier de cette culture se retrouve seul pour découvrir l'objectif implicite de l'activité.

\*. Stéphane Bonnery, *Comprendre l'échec scolaire : élèves en difficulté et dispositifs pédagogiques*, La Dispute, 2007.

*cœur de la démocratisation*

Pour certains, les mêmes exigences pour tous nécessitent une même pédagogie pour tous, mais très vite « l'indifférence aux différences » révèle ses limites. Pour d'autres, il faut une pédagogie adaptée mais là encore, il s'agit le plus souvent de s'intéresser aux élèves en difficultés dans un registre de mise en conformité. En fait la plupart des enseignants jonglent entre ces deux postures. Les injonctions de l'institution, parfois peu opérantes et souvent contradictoires, pèsent sur le travail des enseignants, réduisent leurs marges de manœuvre et les poussent souvent à être dans l'implicite, source de bien des inégalités.

Par exemple, cette volonté que les élèves construisent eux-mêmes le savoir, en comprennent le bien fondé tout en se l'appropriant est source de bien des malentendus cognitifs puisque les enseignants s'interdisent du même coup d'explicitier le savoir en jeu. Et ce d'autant que de telles activités demandent du temps et s'accompagnent d'une réduction d'autres activités de systématisation et d'automatisation de ce qui a été compris pourtant nécessaires à l'acquisition de savoirs plus complexes. De même, le recours du passage au concret ou la manipulation censés permettre d'accéder plus facilement au savoir plus abstrait ignore le fait que c'est justement ce passage qui est difficile. Dernier exemple enfin, les pédagogies ouvertes qui sont effectivement formatrices et sans aucun doute nécessaires mais dont il faut bien être conscient qu'elles font appel aux attitudes intellectuelles les plus familières et donc pas nécessairement apprises à l'école.

**Face à ces difficultés, l'institution pousse à externaliser le traitement des difficultés via des aides personnalisées ou individualisées** et divers autres dispositifs mais, outre que les pédagogies mises en œuvre renforcent souvent une attitude de conformité, cela nie en plus le fait que les savoirs se construisent plus efficacement en interaction dans le groupe classe. Il ne s'agit bien évidemment pas de jeter aux orties les pratiques actuelles des enseignants mais bien de prendre conscience de leur limites, de mesurer le poids des injonctions dans ce qu'elles limitent l'efficacité des enseignants et surtout de réfléchir à une prise en compte réelle, à l'intérieur de l'école, de l'écart entre la culture des enfants qui arrivent à l'école et la culture scolaire nécessaire à l'acquisition des savoirs.

Cela ouvre donc d'autres pistes de réformes :

- Une réelle démocratisation implique que « l'école » change de modèle de référence ; le modèle actuel est celui de l'élève issu d'un milieu suffisamment « cultivé » pour l'avoir mis au fait de la culture scolaire nécessaire à sa réussite. **L'école doit prendre désormais pour modèle l'enfant qui n'a que l'école pour apprendre et donc inscrire dans le cadre scolaire la prise en charge de l'acquisition de cette culture scolaire.**
- **La formation des enseignants, initiale et continue, doit être une priorité pour qu'ils puissent avoir un retour réflexif sur leurs pratiques et des temps de réflexion pédagogique inclus dans leur service.** Les enseignants doivent avoir la maîtrise de l'organisation leur travail, la maîtrise d'une véritable liberté pédagogique ancrée dans une solide formation. Ils doivent être en lien constant avec la recherche, capables de maîtriser aussi bien des contenus disciplinaires de haut niveau que les enjeux pédagogiques. Etre au cœur du dialogue « enseignement/recherche » indispensable à la fois à la recherche et à l'enseignement. Le statut d'enseignant chercheur prend là tout son sens.
- Comme les autres métiers, le métier d'enseignant ne peut s'exercer seul dans son coin. Le travail en équipe est une nécessité. L'école doit être « un cœur de démocratie », un lieu de production et de partage de culture. **Il faut repenser le temps de travail des enseignants**, réduire le temps d'enseignement (sans réduction de temps pour les élèves) et augmenter le temps pour réfléchir, penser, agir collectivement.
- **De véritables équipes pédagogiques pluri-professionnelles** doivent se mettre en place au sein des établissements scolaires, personnels sous statut de la fonction publique dans l'éducation nationale : enseignants spécialisés ou non (type RASED), éducateurs, conseillers d'orientation psychologues, assistantes sociales... qui permettent de croiser et d'enrichir les regards.
- Un effort particulier doit être fait, en terme qualitatif et quantitatif, dès le début de la scolarité donc à **l'école maternelle**, lieu où se construisent les fondements de la culture commune et où se jouent les prémices des difficultés constatées parfois plus tard.

## RASED : dispositif unique outil de la réussite de tous les élèves

### CONTRIBUTION AU PROJET PARTAGÉ POUR L'ÉCOLE

**Josiane Korobeinik**  
enseignante RASED  
à Marseille, maître G

En 2008, le ministre de l'Éducation nationale, Darcos, annonçait la suppression de 9 000 postes de RASED sur 3 ans, 3 000 par an, ce qui conduit à la fin de ce dispositif unique.

S'en est suivie une mobilisation sans précédent des professionnels des RASED et les enseignants du premier degré, des parents, des citoyens. Ce n'était en aucun cas une action spécifique, voire corporatiste, elle a fait corps avec le mouvement pour l'éducation, la formation. Est vite apparue, derrière cette volonté d'en finir avec ce dispositif, une opposition entre deux conceptions de l'école.

Ce que je veux dire avant tout : le RASED, c'est un dispositif TRÈS imparfait et il faut l'interroger, le transformer. Pour cela, il faut *a minima* un débat entre le ministre et les enseignants, les citoyens.

En effet, les RASED, qu'est-ce que c'est : le RASED c'est LE service public d'aide aux élèves.

– C'est un réseau, un maillage sur tout le territoire national, toute zone géographique : rural ou urbain, ZP ou pas, chaque école de France disposait d'un RASED.

Ce n'est pas un dispositif de l'éducation prioritaire et c'est ce qui est bien, de mon point de vue. Cela évite de penser la difficulté comme déterminée par l'origine sociale et ainsi stigmatiser une catégorie d'enfants (d'origine populaire) voués « forcément » (voire génétiquement, pourquoi pas !) à l'échec. La difficulté est liée à tout apprentissage. Bien sûr, si les causes de la difficulté sont multiples : elles prennent toujours ancrage dans le terrain social.

– Le RASED, c'est un réseau d'enseignants spécialisés (psy scolaire, maître E et G) au service des équipes de maîtres, des élèves et des familles. Nous sommes enseignants et fonctionnaires (ce qui peut constituer une garantie pour les familles, d'indépendance, par rapport à l'aide extérieure). Nous n'avons pas de « statut » particulier, et tant mieux, nous faisons partie de l'équipe.

– Le RASED, pour moi, c'est surtout une réponse collective de l'école. C'est une prise de responsabilité de l'école sans la renvoyer aux élèves et à leur famille. C'est le contraire de la culpabilisation des familles, des enfants.

**Le RASED participe à « la mise en commun ».** Nous tentons en effet de nous pencher sur l'enfant en difficulté et pas seulement la difficulté de l'enfant. Nous travaillons au sein des équipes, à leur demande, avec elles pour tisser ou retisser des liens entre les élèves et la classe, l'école, les apprentissages. Nous tentons avec les équipes de nous approcher au plus près des besoins de l'enfant, en échangeant nos analyses : notre regard est pluriel. Nous tentons de le connaître dans sa globalité, et pas seulement au scanner de ses compétences, et dans ce qui se joue en particulier pour lui, toujours à un moment donné. Tout est en évolution.

**Ainsi le RASED participe du combat pour un droit à l'égalité de l'accès aux savoirs pour tous.** C'est aussi un dispositif utile pour tous les élèves, toutes les équipes, qui aide à la prise en compte de l'enfant dans ses différences, sa singularité, mais aussi son unité. C'est un outil de l'institution qui a une vie paradoxale en soi (dedans et dehors), et qui est plus encore aujourd'hui un paradoxe dans l'école de l'exclusion qui s'affirme.

Ce que je veux souligner, c'est que, de mon point de vue, ce n'est pas la difficulté qui pose problème, mais les réponses que l'on donne ; c'est l'école qui est en difficulté de ce point de vue.

Nous ne voulons pas d'une externalisation de l'aide, une aide livrée aux officines privées, voire une médicalisation abusive, **l'aide doit rester dans le service public d'éducation.** Même si les structures comme les CMPP sont à défendre. Même si la psychiatrie est à défendre. Il faut défendre un espace entre le simple soutien et le recours à la médecine, la psychiatrie.

Nous sommes des enseignants, nous pratiquons un métier de l'éducation, et c'est, à travers l'attaque des réseaux, l'idée du métier d'enseignant qui a été attaquée : ceci en lien avec la casse de la formation. **Le RASED a sa place dans une conception de l'école qui pense que chaque élève compte, une école qui ne renonce à personne, une école où on apprend ensemble.** Une conception en contradiction avec ce qui se trame dans les réponses actuelles du projet de droite avec comme mesures visibles : évaluations, aide personnalisée, mesures qui peuvent installer la concurrence entre élèves, entre écoles entre parents. Ainsi, nous ne défendons pas les RASED

## RASED...

pour eux-mêmes, mais l'école dont les RASED est un dispositif : des RASED pour la réussite de tous, comme le disait notre banderole.

Les maîtres de réseau sont des praticiens, ils travaillent à la prise du « pouvoir » apprendre, en proposant aux élèves un espace pour apprendre ensemble, penser par soi-même, agir sur les apprentissages. Une pratique professionnelle qui s'appuie sur la prise de responsabilité, et non la culpabilisation, de l'individu concernant son avenir, alors que la société libérale enferme l'enfance dans l'infantilisme, lui enlevant toute possibilité de changer son devenir, d'avoir son rôle à jouer dans la transformation sociale. *(Cette question, à mon avis, est majeure, et j'ai bien besoin du collectif – le vôtre par exemple ! – pour la travailler !)* À mon avis, défendre ce dispositif (et sa nécessaire évolution) est un enjeu de démocratie. C'est défendre avec les maîtres l'enfant-sujet et non un objet comme le considère notre société.

### Où en sont les RASED aujourd'hui ? Après 3 ans.

Nous sommes inquiets, car les équipes commencent à mesurer l'ampleur « du saccage incommensurable » dont parle Ouzoulias : les maîtres nous parlent de manques : réseaux incomplets, trop surchargés, voire inexistants. Combien d'élèves laissés pour compte ? La psychologie scolaire est menacée. Combien de familles livrées à l'aide privée, dont bon nombre de familles populaires ? Les seules réponses aux comportements « difficiles », des adultes comme des enfants, c'est la répression, la mise à la marge, la désocialisation.

L'école est très attaquée. Les RASED sont donc toujours en danger. S'ils répondent de moins en moins aux besoins, ils feront pour le ministère vite la preuve de leur inutilité alors qu'une étude récente (Université Descartes, M.Guillarmé) montre leur efficacité.

Les RASED sont un dispositif concernant tout le territoire, élément de l'unité du système éducatif, élément de cohésion, d'égalité de droits, la disparition des RASED c'est **un coup de plus porté à l'école des quartiers populaires**. L'école des quartiers populaires est résolument détruite : manque de profs, personnels de moins en moins bien formés, personnels précaires... Les enfants des quartiers populaires et leur famille sont de plus en plus montrés comme une menace par les libéraux (voir les dispositions sur les allocs). Les glissements dangereux et faciles de la formule « trouble des comportements » en témoignent aussi. Et surtout, la mise en place de ce système compte sur chacun de nous : nous devenons le complice de ce que certains d'entre-nous pensent combattre. L'école est en crise et charge chacun de nous, enseignants, y compris dans nos pratiques, d'être l'agent de cette politique d'exclusion. C'est mon inquiétude majeure.

Il y a, de mon point de vue, *(et du vôtre, je ne suis pas la seule !)* urgence à débattre avec les parents, les élèves, les citoyens, et bien sûr les enseignants, à faire grandir en actes et en idées, mais aussi en pratiques transformées, une école démocratique.

Voilà quelques réflexions, entre autres, pour votre projet.

## *éducation prioritaire des moyens pour faire la même école partout*

**Mercredi 23 mars, une cinquantaine de parents (des mamans surtout avec les enfants en poussettes et landaus) et quelques enseignants des écoles des quartiers Teisseire et Mistral à Grenoble sont venus manifester devant le rectorat leur colère contre la perte ou les menaces de perte des quelques moyens d'éducation prioritaire dont bénéficiaient les écoles Jean Racine, Libération, Mistral et Anatole France.**

**En effet, le gouvernement est en train de saper ce qui reste de l'éducation prioritaire.**

**Nous avons demandé à Catherine Di Léo, parent à l'école Jean Racine, de nous faire part de son analyse**

**Catherine Di Léo**  
parent d'élève  
école Jean Racine  
Grenoble

**E**n janvier 2011, l'école Jean Racine apprenait officiellement qu'elle était sortie du Réseau réussite scolaire depuis... septembre 2010. Une série d'actions ont été menées conjointement par les enseignants et parents, mais les intérêts ne sont pas les mêmes, les enseignants défendent leurs conditions de travail, primes, bonifications, les parents, les conditions d'apprentissage, et la réussite.

Aujourd'hui, cette école a des moyens et pourtant seulement 30% des élèves réussissent les évaluations de CM2. Alors, progressivement, on s'interroge. Les moyens sont-ils pertinents ? Pourquoi un si faible niveau scolaire ? La faute à qui ? Aux parents, qui ne s'intéressent pas assez à la scolarité des enfants ? Au sommeil ? Les enfants ne dormiraient pas assez. Au langage ? À la pauvreté du vocabulaire ?

Pour les enseignants, les élèves arrivent en CP avec des difficultés. Pour les parents, comment des enfants scolarisés à deux ans peuvent-ils avoir du retard ? Les enfants ne seraient pas réceptifs, ils auraient des problèmes d'attention et de comportement ! Y aurait-il une contamination dans ces quartiers ? Ou un problème d'appartenance à une société et un manque d'assurance sur le pouvoir d'agir... sur la légitimité à être de bons parents...

Les parents des quartiers populaires sont identifiés comme de mauvais parents. Population stigmatisée, sans cesse classifiée et mise à mal. Si tu es pauvre, précaire, c'est de ta faute ! Parents démissionnaires ou démissionnés ?

Je pense qu'au lieu de chercher les coupables, il faut identifier les causes afin de construire des solutions collectives. L'échec scolaire n'est pas une fatalité, et l'avenir de nos enfants ne doit pas être sacrifié. Nous ne voulons pas d'une société à deux vitesses. Chacun a sa place dans la société, nous devons la défendre. L'école doit être une chance, une transformation possible, elle doit permettre l'ascension sociale.

Si les moyens affectés aux ZEP n'ont pas eu les effets escomptés, actuellement l'Éducation nationale ne propose rien à la place. Il faut maintenir la classe maternelle dès 2 ans, des classes non surchargées, le RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)...

Mais une réflexion doit être engagée sur l'égalité pour tous, ce n'est pas qu'un problème de moyens, il faut changer les regards des uns et des autres. L'enjeu est de créer des conditions favorables à l'apprentissage pour tous les élèves. Et même, au sens plus large, avec tous les acteurs intervenants dans le champ éducatif de l'enfant (le périscolaire et autres).

Relevons nos manches et mettons-nous au travail.

## UNE LUTTE CITOYENNE CONTRE LE DISPOSITIF CLAIR

## l'exemple du collège Frédéric Mistral de Port de Bouc

*les établissements CLAIR/ÉCLAIR  
chevaux de Troie contre l'école publique*

collectif École PCF 13

La réunion organisée le 31 mars à Port-de-Bouc par Michel Vaxès (député PCF) a réuni près de 100 personnes (parents d'élèves, enseignants, citoyens, syndicalistes et responsables politiques) mobilisées contre le dispositif CLAIR généralisé en ÉCLAIR à l'ensemble des établissements *Ambition réussite*. L'expérimentation du dispositif CLAIR a été imposée à 13 établissements de l'Académie d'Aix Marseille en septembre 2010. Alors que 9 d'entre eux lors de votes en conseil d'administration, rejettent ce dispositif, le gouvernement et son ministre de l'Éducation Chatel poussent le cynisme jusqu'à l'imposer à la rentrée prochaine à non seulement plus de collèges et de lycées mais aussi aux écoles implantées dans les *Réseaux ambition réussite* !

**Imposer les ÉCLAIR est une véritable attaque contre la politique d'éducation prioritaire.** On peut même parler d'une politique « anti ZEP » qui signe la fin de toute volonté de lutter contre les inégalités scolaires et sociales. Le ressort idéologique qui sous-tend cette vision est connu : c'est la pensée libérale qui ne jure que par le mérite personnel, la responsabilité personnelle, l'emploi de l'argent public pour satisfaire aux besoins de main-d'œuvre de l'économie capitaliste, l'abandon de l'ambition de démocratisation scolaire en se satisfaisant d'une égalité des chances qui favorise les bien nés !

**Cette nouvelle attaque, qui se veut être un coup de grâce, est une manœuvre qui se sert de l'affaiblissement de la politique prioritaire depuis des années.** En effet, la cinquantaine d'établissements *Ambition réussite* de l'académie sont les collèges accueillant les élèves les plus défavorisés socialement à qui étaient attribués des moyens supplémentaires afin d'accroître les dispositifs pédagogiques visant à lutter contre les difficultés scolaires. Ce dispositif, très imparfait, était la continuité de la politique d'éducation prioritaire lancée à partir du début des années 1980. La création des ZEP a correspondu à une véritable ambition de démocratisation scolaire : le principe était de donner des moyens importants aux établissements défavorisés (dans les espaces urbains et ruraux au début) afin de combler les inégalités scolaires favorisées par les conditions économiques et sociales des élèves. Cette ambition, qui s'est accompagnée d'un véritable investissement durant les années 80, a fondu comme neige au soleil, et

il n'est resté que ces établissements *Ambition réussite* qui ne concernent plus que les zones urbaines les plus pauvres et les plus ségréguées socialement.

Et, en effet, **ce désengagement progressif de l'éducation prioritaire depuis plus de vingt ans a fait que ces établissements ont concentré les difficultés et ont eu de plus en plus de mal à les juguler** : il n'est pas de meilleur moyen pour tuer son chien que de l'accuser de la rage... Avec les ÉCLAIR, le gouvernement met en place un dispositif qui achèvera de reléguer ces écoles, collèges et lycées comme des établissements de seconde zone qui concentrent les « pauvres » à qui l'on propose une « pauvre éducation » afin qu'ils restent à leur place, qu'ils ne se révoltent pas, et qu'au mieux ils deviennent une force de travail peu qualifiée mais employable. Ce programme repose sur trois piliers :

- **Assurer un enseignement a minima fondé sur le socle commun de compétences.** L'idée est que pour ces enfants de milieux défavorisés il n'est pas la peine d'avoir une ambition éducative démesurée. Les fondements scolaires (lire, écrire, compter) leur suffisent, le reste du temps doit être constitué de projets afin de les socialiser. Une nouvelle fois les classes laborieuses sont vues comme les classes dangereuses. Longtemps les forces de l'ordre ont été le meilleur moyen de coercition. Depuis la IIIe République, beaucoup de gouvernements ont expérimenté l'école pour cela...
- **Assurer le maintien de l'ordre dans ces établissements.** L'origine de l'expérimentation CLAIR est révélatrice de l'ambition du gouvernement. Chatel en a fait l'annonce après des Assises de la Sécurité au début de l'année 2010, grande messe politico-médiatique orchestrée par l'Élysée après des actes de violence. La pensée est limpide : il faut assurer l'ordre dans ces établissements les plus pauvres. Les dispositifs le sont tout autant : le plus révélateur est l'instauration de *Préfets des études* (inspirés directement de l'enseignement jésuite) qui seront des personnels chargés de superviser les différents niveaux et les projets éducatifs. Ils seront ainsi des intermédiaires entre la direction et les professeurs. Cette méthode de management n'est pas nouvelle : elle a été mise en place par Taylor et Ford au XIXe siècle pour optimiser le travail à la chaîne. Quelle conception de l'ensei-



## UNE LUTTE CITOYENNE CONTRE LE DISPOSITIF CLAIR

gnement.. Où est Condorcet pour ne pas parler de Jaurès ?

- **Accroître toujours plus l'autonomie des établissements.** Dans les ÉCLAIR, les chefs d'établissement auront des pouvoirs considérablement accrus. Comme le ministre Chatel l'a dit, l'idée est de faire de ceux-ci des patrons de PME. Ils auront ainsi la main sur leurs « salariés » car ce seront eux qui les recruteront à partir de fiches de mission qui établiront des profils appropriés pour le poste. Nous assistons à une véritable rupture des principes de la Fonction publique basés, depuis la Libération et le retour de la République, sur l'indépendance et la responsabilité des fonctionnaires.

**La mobilisation contre les ÉCLAIR doit s'amplifier. Le gouvernement est en train d'abattre définitivement l'ambition d'une école de la réussite pour tous.**

**Une telle politique ne peut qu'engendrer une société faite de tensions, de violences et d'insécurité sociale.**

Les réunions comme celle de Port-de-Bouc doivent se multiplier.

C'est par le dialogue, les analyses croisées des parents, des élèves, des personnels, des syndicalistes, des militants politiques et de tous les citoyens qu'émergera une riposte faite de propositions alternatives et de solidarité collective, conditions de luttes victorieuses.

## adresse citoyenne

**D**epuis la rentrée 2010, certains collèges relevant du programme *Ambition réussite* expérimentent le dispositif « CLAIR ».

Dans les Bouches du Rhône, sur les 13 établissements concernés, 9 voudraient sortir du dispositif. En dépit de ce constat, le dispositif devrait s'étendre, dès la rentrée 2011, à l'ensemble des collèges du programme et des écoles primaires du périmètre du programme.

Lors d'un débat public organisé le 31 mars 2011, nous, citoyens du territoire concerné, avons analysé le projet CLAIR et les conséquences de son application sur la scolarité des élèves qui fréquentent le collège Frédéric Mistral à Port de Bouc, seul établissement du territoire participant au programme *Ambition réussite*.

Nous souhaitons vous faire part des vives inquiétudes qui se sont exprimées concernant les objectifs poursuivis par ce dispositif et l'avenir de l'Éducation prioritaire qui, jusqu'à présent, fonctionnait sur le mode de la discrimination positive : donner plus de moyens à ceux qui ont le plus de difficultés pour leur permettre d'atteindre les objectifs assignés à tous les élèves d'une génération.

Au-delà, nous craignons que ce dispositif ne soit que la première étape d'une réforme de tout notre système éducatif qui reviendrait sur l'un des principes fondateurs de l'Éducation nationale : celui de garantir, à tous les enfants, le droit à un même programme d'enseignement pour des classes identiques afin de donner, à chacun de ces citoyens de demain, la possibilité de combler les éventuels retards liés à leurs origines sociales et d'accéder à l'offre d'orientation selon son travail et ses potentialités cognitives.

La circulaire n°2010-096 du 7 juillet 2010 parue au BO n°29 du 22 juillet 2010 indique clairement que le pro-

gramme CLAIR « concerne les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence ». Jusqu'à présent, **la réussite scolaire des élèves était le premier objectif en matière d'Éducation prioritaire**. Or, avec le dispositif CLAIR, l'on constate que, désormais, il s'agit, avant tout, de résoudre les problèmes de violence et d'assurer la sécurité dans certains établissements scolaires. S'il faut, effectivement, résoudre ces problèmes, cela ne peut pas se faire au détriment des niveaux, des contenus et de la qualité de l'enseignement dispensé.

Nous regrettons cette régression et nous la refusons d'autant plus que ces caractéristiques n'ont pas été constatées au collège Frédéric Mistral de Port de Bouc. Si cet établissement se distingue des autres établissements du territoire, c'est seulement par la forte proportion des élèves issus des milieux populaires et défavorisés qu'il accueille. Le considérer comme relevant de ce dispositif, le stigmatiserait davantage et encouragerait le transfert des meilleurs élèves vers d'autres établissements. Ainsi, **l'application du dispositif CLAIR accélérerait le phénomène amorcé avec la disparition de la carte scolaire : celui de la constitution d'une différenciation par les origines sociales et les niveaux scolaires des élèves.**

Nous ne saurions nous résoudre à accepter que l'école de la République crée une école à deux vitesses sur ce territoire et hypothèque le travail remarquable d'une équipe éducative qui œuvre depuis des années, avec détermination, pour combler les retards et les difficultés des élèves observés à leur entrée en 6ème et obtient, en fin de 3ème, **des résultats qui ne compromettent pas l'accès à des formations longues pour une part non négligeable des élèves de cet établissement.** [...]

## UNE LUTTE CITOYENNE CONTRE LE DISPOSITIF CLAIR

En introduisant une discrimination négative, le programme CLAIR remettrait en cause cette dynamique qui, jusqu'à présent, a permis d'obtenir des résultats, somme toute, honorables. Avec ce dispositif, l'Éducation prioritaire n'aurait plus l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et permettre aux élèves de dépasser leurs difficultés pour accéder au plus haut niveau possible. **Sa principale mission consisterait, au contraire, à réduire l'ambition scolaire d'enfants dont les retards constatés en début de scolarité relèvent davantage de leurs origines sociales que de leur potentiel intellectuel.**

Nos inquiétudes sont confirmées puisque ce dispositif déroge aux règles et objectifs communs y compris dans le domaine pédagogique. Lorsque ce projet précise clairement que « *la continuité pédagogique en lien avec le socle commun des connaissances, des compétences et les référentiels de compétences et de connaissances de niveau V et IV auxquels préparent les lycées professionnels* », nous craignons que les élèves des catégories sociales défavorisées soient exclus des enseignements de 2nd cycle long préparant aux baccalauréats d'enseignement général et technologique qui permettent d'accéder aux niveaux III et II et donc à l'enseignement supérieur. **Ce nivellement par le bas induit, par la notion de « socle commun de connaissances », est vécu comme une injustice supplémentaire infligée aux enfants qui n'ont pas eu la chance de naître dans un milieu familial favorisé.**

Quant à la création d'un *Préfet des études*, considéré comme un « *élément central de la cohérence des pratiques du respect des règles exerçant une responsabilité pour coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes* », elle nous inquiète d'autant plus que ce poste n'est assorti d'aucune exigence de compétence reconnue par une formation en sciences de l'éducation, en psychologie, en psychopédagogie de l'enfant et de l'adolescent, en sociologie, en dynamique de groupe, etc. Ce préfet est recruté sur le seul avis du chef d'établissement pour assurer des responsabilités qui relèvent davantage des compétences reconnues aux Inspecteurs pédagogiques régionaux, lesquels devraient être plus nombreux et prioritairement investis dans l'aide aux enseignants exerçant dans les établissements relevant de l'Éducation prioritaire.

De plus, de nombreuses questions se posent concernant le recrutement des enseignants après avis du chef d'établissement :

1. Sur la base de quelle compétence particulière le chef d'établissement pourra-t-il juger des aptitudes d'enseignants dans les différentes disciplines scolaires ?

2. Le seul critère sur lequel il pourra se prononcer, sera celui du caractère volontaire de la demande des postulants au programme CLAIR. Sachant le rejet dont ce dispositif fait l'objet de la part d'une très grande majorité des enseignants, le recrutement ne se limitera-t-il pas à des demandes motivées par d'autres stratégies que l'intérêt des élèves :

- rapprochement de conjoint,
- rapprochement géographique,
- espérance d'une reconnaissance financière ou d'avancement de carrière etc,

L'observation est déjà faite que ce sont les professeurs les plus jeunes qui sont affectés dans les établissements accueillant les populations les plus défavorisées, comment espère-t-on obtenir, avec le dispositif CLAIR, l'affectation des enseignants les plus expérimentés ?

- recrutement massif de vacataires ne présentant pas les garanties de compétences des lauréats des concours de professeurs certifiés et agrégés.

3. Au fond, le dispositif CLAIR introduira une double ségrégation :

- celle d'un établissement accueillant les élèves issus des familles les plus défavorisées en constituant de véritables ghettos scolaires,
- et celle d'enseignants qui, en désespoir de cause, accepteraient une affectation dans ces établissements pour voir se réaliser d'autres objectifs que ceux dictés par l'intérêt pédagogique et éducatif des enfants des familles populaires.

Ainsi, tandis que le recrutement des personnels par voie de concours et les règles d'avancement de carrière garantissaient le caractère national de l'Éducation et l'égalité territoriale, le dispositif CLAIR introduira, dans le service public d'éducation, les règles de recrutement – le profilage – et de gestion des ressources humaines à l'œuvre dans les entreprises privées. Le principe même d'Éducation nationale est donc vidé du sens fondamental de service au public et du principe d'équité en renonçant à l'une de ses missions : celle d'ascenseur social.

Pour au moins les raisons évoquées ci-dessus, les participants à cette rencontre, réunis en assemblée citoyenne, demandent :

1. que tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales, bénéficient de l'enseignement commun dû à tous les enfants d'un même niveau,
2. que continuent de se développer les moyens mis à la disposition des établissements relevant des zones d'Éducation prioritaire pour la prise en charge des élèves en difficulté,

## UNE LUTTE CITOYENNE CONTRE LE DISPOSITIF CLAIR

3. que soient maintenus et améliorés les moyens affectés aux collèges « ambition réussite » pour permettre de réduire encore les inégalités liées aux origines sociales des enfants,
4. que soient assurées, dans des proportions au moins identiques à celles observées ces dernières années, les orientations en second cycle long des élèves

dont le travail et les capacités permettent d'envisager l'accès au baccalauréat puis à l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi, nous refusons de voir se constituer l'école à deux vitesses qui transforme en ghettos scolaires, les établissements accueillant des enfants déjà victimes de la précarité de leur milieu familial d'origine.

## *lettre au recteur du député communiste des Bouches du Rhône Michel Vaxès*

Monsieur le Recteur,

Le 25 janvier 2010, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale déclarait que « Si le dispositif CLAIR réussissait et si l'expérimentation fonctionnait, ce dispositif avait pour objectif d'être étendu et de remplacer les dispositifs d'éducation prioritaire qui existent aujourd'hui ». Le 30 octobre 2010 au Sénat, il ajoutait que « Le programme, qui est une expérimentation, n'a pas a priori vocation à se substituer à toute l'éducation prioritaire. Nous en dresserons le bilan, nous l'évaluerons et nous réfléchirons à la façon de coordonner les différents dispositifs ».

Or, nous apprenons, avant même que ces bilans et évaluations soient réalisés et sans que les enseignants ni les parents d'élèves en soit informés et encore moins consultés, que le collège Frédéric Mistral de Port de Bouc bénéficiant du label *Ambition réussite* pourrait être concerné, contre l'avis exprimé, depuis, par l'ensemble de la communauté éducative – hormis, peut-être, le chef d'établissement en poste depuis la rentrée 2010 – et des élus très largement impliqués, depuis des années, dans la politique de la ville.

Selon les informations dont je dispose, sur les 14 collèges expérimentant le dispositif CLAIR, 9 – soit les 2/3 – voudraient en sortir.

Pour ces raisons et toutes les interrogations qu'elles suscitent, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître ce qu'il en est des intentions de vos services.

Sans faire un état exhaustif des questions que se pose l'ensemble des acteurs attachés à la réussite scolaire des élèves de 1er cycle, permettez-moi d'en évoquer quelques unes :

1. Le collège Frédéric Mistral se verra-t-il imposer sans concertation élargie à toute la communauté éducative, aux parents d'élèves et aux élus locaux ce dispositif ?
2. Comment se fait-il qu'un dispositif, qui a vocation à s'appliquer à des établissements confrontés à de

sérieux problèmes de sécurité, puisse l'être à un établissement qui, à ma connaissance, à aucun moment n'a été signalé comme posant des problèmes de sécurité, ni par le procureur de la république, ni par le commissaire divisionnaire, avec lesquels la commune de Port de Bouc entretient des relations suivies dans le cadre du dispositif intercommunal du contrat local de sécurité ?

3. Si ce dispositif produisait des améliorations réelles en termes de résultats scolaires et de comportement pour les élèves qui en ont bénéficié, les décisions d'orientation en fin de 1er cycle de l'enseignement secondaire vers, notamment, le second cycle long, devraient en témoigner. Les prévisions d'orientation concernant les 14 établissements expérimentaux laissent-elles présager de telles évolutions ?
4. Aujourd'hui et depuis des années, l'équipe de professeurs du collège Frédéric Mistral est appréciée pour le travail qu'elle produit au bénéfice d'élèves issus de milieux populaires. L'inscription du collège dans le réseau des établissements *Ambition réussite* a sensiblement amélioré les conditions d'enseignement dans ce collège, conformément aux objectifs de l'éducation prioritaire relancés en 2006 puis en 2008 sur des bases renouvelées et confirmées par la mise à jour de novembre 2010 du ministère de l'Éducation nationale. Pourquoi, dans ces conditions, voudrait-on lui imposer de nouveaux dispositifs avant d'avoir vérifié l'impact des procédures en cours ?

Monsieur le Recteur, comme vous pouvez le constater, les inquiétudes sont vives sur ce territoire et les questions en attente de réponses très nombreuses.

C'est pourquoi, je vous remercie de toutes les assurances que vous pourriez très concrètement nous apporter sur vos intentions quant à la rentrée 2011/2012 pour ce collège.

## le levier de la formation

Régis Régnault

Deux grandes tendances marquent, aujourd'hui et sans doute pour longtemps, l'évolution de nos sociétés. Aux profondes mutations, aux évolutions, voire aux révolutions dans tous les domaines – technologique, sociologique, environnemental, etc. – répond et correspond une aspiration individuelle et collective à être auteur et acteur de sa propre vie. L'impérieuse nécessité de relever les défis présents et à venir est aussi une invite au renouveau démocratique. Ces deux mouvements, qui sont comme les deux faces d'une même pièce, appellent ensemble **un développement sans précédent de l'acquisition, de l'appropriation et de la mobilisation, par toutes et tous, des connaissances et des compétences de notre temps**. Dans un même élan mutuel, ils font se rejoindre ce qui concourt à la réalisation de soi et ce qui profite à la collectivité.

Cela concerne évidemment le système éducatif. Il peut trouver là – s'il en était encore besoin – justifica-

tion à l'exigence d'un service public d'éducation nationale et d'enseignement supérieur rénové, démocratisé et doté des moyens propres à lui permettre d'assurer ses immenses missions au service de tous.

Cela questionne également le monde du travail, i.e. les entreprises et les administrations. Les besoins de formation y sont énormes alors que celle-ci y est peu développée et très inégalitaire, qu'elle est principalement dispensée à ceux qui ont déjà un bon niveau de qualification et qu'elle y est même détournée pour servir de variable d'ajustement à l'emploi, les employeurs réussissant en l'occurrence le triste paradoxe de la faire rejeter par leurs salariés comme contraire à leurs aspirations.

Non seulement il s'agit d'inverser la tendance et de **développer à un haut niveau la formation, dans sa triple dimension d'acquisition de la qualification, d'appropriation du vivre ensemble et d'épanouissement personnel**. Mais il est non moins essentiel de répondre à trois exigences sans lesquelles un tel investissement dans l'avenir s'avérerait stérile : **le statut de la formation, les conditions de sa réalisation et la reconnaissance effective de ses apports**.

Première exigence, **la formation doit être considérée comme du travail à part entière, productrice indéniable de valeur ajoutée**. Elle constitue un levier important du développement économique. Elle a vocation à s'affirmer comme un des deux volets, avec l'emploi, de l'activité humaine au travail. Sa fonction sociale, instrument universel à la fois de liberté individuelle et d'évolution collective, l'inscrit comme une dimension essentielle de l'éducation permanente, notion essentielle à réhabiliter.

Deuxième exigence, **le système de formation doit être fondé sur l'intérêt mutuel d'une démarche individuelle volontaire et d'un service public qui garantisse les conditions de sa réalisation, dans un cadre républicain et démocratique, émancipé de toute marchandisation**. En cela, la formation doit relever d'un droit attaché à la personne, opposable et portable en toutes circonstances, abondé par l'entreprise ou l'administration. Le droit individuel à la formation (DIF), issu de la négociation collective, porte en lui ces propriétés mais souffre à la fois d'un déficit quantitatif et d'une carence d'effectivité, due à la logique utilitariste dans laquelle la formation s'inscrit aujourd'hui.

Par ailleurs, le développement de la formation telle que précédemment définie convoque deux problématiques importantes : la nécessité, d'une part, de **nouveaux droits collectifs permettant aux salariés**

### LES CHIFFRES D'UNE FORMATION PROFONDÉMENT INÉGALITAIRE ET DISCRIMINANTE SOCIALEMENT...

- Environ un salarié sur deux travaille dans un secteur d'activité différent de son domaine de formation initiale.
- Entre un salarié sur trois et un sur quatre n'a aucune qualification reconnue.
- Entre 100 000 et 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme ni qualification (nombre pratiquement inchangé depuis 15 ans).
- Environ 2/3 des 18-55 ans ont suivi au moins une action de formation dans leur vie.
- 30% des salariés en moyenne suivent une action formation dans l'année mais cela représente : 50% des diplômés de l'enseignement supérieur, 25 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP, 14% des salariés non diplômés.
- La moyenne horaire d'une formation est de 30 heures (en baisse constante) : rapportée à l'ensemble des salariés, cela donne une « espérance de formation » de 17 heures. (Pour info : le DIF est légalement à 20 heures/an).
- En 2007, les 10% d'entreprises d'au moins 10 salariés ont dépensé une moyenne de plus de 40 000 euros pour la formation de leurs salariés tandis que les 90% d'entreprises de moins de 10 salariés ont dépensé moins de 200 euros.
- Le taux d'accès à la formation dans les PME (moins de 500 salariés) est autour de 25%. Il est de 32% dans l'ensemble des entreprises et quasiment nul dans la plupart des TPE.

*le levier de la formation*

**d'intervenir, individuellement et avec leurs organisations représentatives, sur l'organisation du travail et les orientations de l'entreprise ou de l'administration** ; d'autre part, de mettre en place un **service public d'information et d'orientation** propre à fournir aux individus tous les éléments indispensables à la gestion de leur situation et de leur évolution, dans le cadre de positions stabilisées, de parcours sécurisés et d'une mobilité choisie.

Troisième exigence, **la formation doit avoir pour finalité une reconnaissance universelle de ses apports, à quelque niveau que ce soit, dans un cadre juridique normé**. Et, parallèlement, il convient de garantir à chacune et à chacun un droit inaliénable à la certification, que ce soit par la formation initiale ou continue ou encore par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette dernière, qui fêtera ses dix ans en janvier prochain, n'est pas assez développée aujourd'hui et souffre d'entraves lourdes : cherté de la procédure, manque d'information, confusion dans l'offre (malgré l'élaboration du répertoire national), non reconnaissance ultérieure au travail, etc.

La reconnaissance des qualifications à tous les niveaux implique que soient revus le cadre et les conditions d'harmonisation et de correspondance des diplômes et certifications au niveau européen et même mondial. C'est une des entrées, et non des moindres même si ce n'est pas la seule, sur les enjeux d'emploi et de formation en lien avec les mobilités qu'induit la globalisation.

Si un effort quantitatif et qualitatif important doit également être fait en matière de certification en formation initiale et continue, c'est une lutte de haut niveau qui, de façon déterminante, doit être menée pour faire sauter le verrou de la reconnaissance des connais-

**UN MARCHÉ JUTEUX**

La dépense annuelle de la France pour la formation professionnelle continue tourne entre 25 et 30 milliards d'euros : 45% environ relèvent de la dépense publique ; autant provient des entreprises ; le reste est à la charge des individus.

Environ 14 000 organismes privés se partagent un chiffre d'affaires de quelque 6 milliards d'euros, cultivant ainsi la primauté de l'offre sur la demande et sur l'identification des besoins à satisfaire.

sances, des compétences et des qualifications au travail. Face à un patronat – mais l'État agit-il vraiment autrement ? – qui oppose le diplômant au qualifiant et qui ne veut reconnaître, et encore ! sur ses propres critères, que le travail réalisé, il est impératif de reconquérir la certification diplômante comme garantie collective essentielle.

**On mesure, de ce point de vue, le caractère fructueux que pourrait avoir un développement de la coopération entre, d'une part, l'éducation nationale et les universités, notamment en tant qu'autorités certifiantes et, d'autre part les entreprises, collectifs de travail producteurs de richesses et non moins lieux de formation, débarrassés de la tutelle des marchés financiers et des dogmes libéraux qui déqualifient, exploitent et instrumentalisent, tout en les opposant, savoir et travail.**

Au delà des transferts de technologie et de la recherche d'adéquation entre contenus de formation et référentiels d'activité professionnelle – outre une revalorisation sensible de l'enseignement professionnel, de la voie technologique et des formations professionnalisantes (pléonasme !) de l'université –, il importe de donner tout leur sens et leur efficacité aux dispositifs qualifiants spécifiques, aussi bien ceux qui existent, tels que l'alternance dans la formation initiale que ceux qu'il convient de construire, comme la formation initiale différée, besoin avéré de nombreux salariés qui ont quitté l'école prématurément.

Dans ce domaine, le rôle de l'État est primordial. Mais une politique publique de formation ne peut se réduire à ces dispositifs, aussi utiles et performants seraient-ils. Elle ne saurait encore moins se concevoir comme un palliatif, grâce aux deniers publics, des carences des entreprises. Il s'agit au contraire, dans l'intérêt général, de mobiliser, par l'incitation, par la conviction et, au besoin, par la coercition, toutes les ressources nécessaires, au premier rang desquelles les richesses produites.

**DES INÉGALITÉS SOCIALES AUSSI  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

- Le taux d'accès y est de moins de 50%.
- La part de la masse salariale consacrée à la formation est de 3,3% (juste au-dessus de l'obligation légale pour les entreprises d'au moins 10 salariés mais très en-dessous des grandes entreprises publiques ou privées qui dépensent le double).
- Le nombre de jours de formation rapporté aux effectifs était en 2004 de 13,6 pour la catégorie A, de 7 pour la B mais de seulement 5,7 pour la C.
- La durée moyenne d'une action de formation est d'une trentaine heures (comme dans le privé) : elle était du double en 1975.

*le levier de la formation*

Le but est bel et bien de démultiplier les opportunités offertes à chacune et à chacun de se former, de se qualifier, de se promouvoir et de lui en garantir la reconnaissance effective.

C'est la part assignée au service public de la qualification, i.e. de la certification et de l'orientation professionnelles. Un service public social, national et démocratisé au sein duquel les régions, fortes de leur position stratégique intermédiaire et de leur capacité à rassembler protagonistes, institutions et services compétents – et à mobiliser en tant que de besoin le Fonds régional pour l'emploi et la formation qu'il

convient d'instituer –, sont appelées à assumer une fonction de pivot.

**Ainsi seront jetées les bases du système de sécurité d'emploi ou de formation qui, seul, permettra, en assurant à chacune et à chacun, une continuité d'activités et de revenus et en dépassant les notions de « marché du travail » et de « subordination à l'employeur », à la fois d'éradiquer le chômage et d'inscrire les parcours professionnels et promotionnels sécurisés dans une spirale vertueuse d'un développement économique et social conforme aux exigences des temps nouveaux.**

PROGRAMME POPULAIRE ET PARTAGÉ  
ÉCOLE

## des propositions pour un programme populaire partagé

- Réinscription dans la loi de la formation comme travail et partie intégrante de l'éducation permanente.
- Mise en chantier d'un système de sécurité d'emploi ou de formation pour tous avec, à terme, affiliation à un service public social et national garantissant une continuité d'activité et de revenus.
- Création d'un service public social, national et décentralisé de la qualification, de la certification et de l'orientation professionnelles.
- Mise en place de fonds régionaux et d'un fonds national pour l'emploi et la formation abondés, entre autres, par les garanties d'emprunt, la reprise d'intérêts et les transferts des exonérations de charges patronales.
- Instauration d'un système d'aides publiques modulées en fonction de l'investissement dans l'emploi, la formation et la recherche.
- Politique nationale assurant la gratuité et l'égalité d'accès aux savoirs sur tout le territoire, l'acquisition et la reconnaissance des certifications dans un cadre national garanti.
- Négociations aux niveaux européen et international en vue d'établir un cadre général de reconnaissance des certifications.
- Mesures d'appropriation d'une culture commune par tous et dispositifs spécifiques en fonction des besoins, notamment de formation initiale différée par convention entre l'État et les entreprises.
- Nouveaux droits des salariés, individuels et collectifs, de saisine et d'intervention.
- Refonte du cadre et des conditions de la négociation collective et de la gestion paritaire de la formation ainsi que de son système de financement.
- Augmentation du taux d'obligation légale de contribution à la formation, du volume d'heures du droit individuel à la formation, des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.
- Développement de la formation dans la fonction publique et tout particulièrement dans l'éducation, la santé, la justice et la sécurité publique.
- Lancement d'études statistiques et prospectives dressant l'état des lieux présent et à venir en matière d'emploi, de formation et de besoins en qualifications.
- Augmentation de 50% du budget de l'enseignement professionnel.

## DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

*quelle place pour la décentralisation ?*

Michèle Leflon

La configuration politique actuelle, un gouvernement de droite, des régions très majoritairement à gauche, avec la participation de communistes dans les exécutifs de nombre d'entre elles, a sans doute un peu tendance à brouiller la réflexion sur le sens et les limites de la décentralisation, à mélanger effets actuels dans cette configuration politique et projet pour une société plus émancipée.

L'amélioration des locaux et des équipements des collèges et des lycées depuis leur décentralisation fait la quasi-unanimité (résultat d'une démocratie de proximité ?). De nombreux Agents Techniciens Ouvriers ou de Service des lycées ont oublié leurs actions contre leur décentralisation pour se féliciter de leurs nouveaux employeurs (résultat d'une politique plus sociale ?). Mais il devient presque illusoire pour un demandeur d'emploi d'intégrer une formation AFPA dans une autre région (malgré une convention entre toutes les régions) et **les années passant, les différences entre les aides à la formation, et donc les droits, explosent entre les régions.**

**Préciser la place à accorder aux conseils généraux ou régionaux requiert donc une réflexion attentive, libérée des contingences actuelles. Plusieurs conceptions s'affrontent :**

- celle de la droite : la mise en concurrence des territoires et l'évolution vers une simple déconcentration antidémocratique des services de l'État, permettant d'appliquer aux collectivités territoriales la RGPP ;
- celle du PS limitant le rôle de l'État à ses compétences régaliennes, avec un acte 3 de la décentralisation : les territoires sont mis en concurrence ;
- une conception refondée de la république où la démocratie est développée à tous les niveaux, où les territoires coopèrent, où des services publics forts assurent l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire de la république : c'est celle portée par les communistes.

Mon propos n'est pas de revenir ici sur la conception de la droite, dont les conséquences dramatiques pour notre pays sont de plus en plus évidentes mais plutôt d'en envisager l'alternative.

**La conception socialiste** a été particulièrement développée par l'Association des régions de France (ARF), à la main du PS : dans le dossier de presse de sa conférence du 20 avril dernier présentant l'acte 3 de la décentralisation on lit : « S'agissant des lycées professionnels de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, compte tenu de leur importance en terme de développement économique, un transfert complet de compétence, portant sur la complémentarité entre formation traditionnelle et formation alternée, sera mis en œuvre ».

Cela pose une première question majeure sur le rôle accordé aux lycées professionnels et agricoles et sur le sens même de l'enseignement voulu dans les établissements scolaires : doit-on privilégier une formation inféodée à son rapport au développement économique (et nous ne sommes plus très loin de la politique de Luc

Chatel) ou une éducation, facteur d'émancipation humaine globale ? Quelle place des lycées professionnels et agricoles pour favoriser l'appropriation par tous d'une culture de haut niveau et l'évolution rapide vers une scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans sur des principes pédagogiques renouvés, dans des conditions qui donnent envie d'apprendre ?

La deuxième question est tout aussi essentielle : comment garantir la même éducation partout en France si tout une part des établissements scolaires ne sont plus de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale ?

Une note de l'ARF, restée plus confidentielle, pose des questions tout aussi inquiétantes sur l'orientation : « les psychologues scolaires, qui restent personnels de l'Éducation nationale, sont recentrés sur la lutte contre le décrochage scolaire. L'Éducation nationale est responsable du parcours scolaire et donc de l'affectation. L'accompagnement dans la définition du projet professionnel relève de la compétence de la région. Les professionnels de l'orientation métier sont regroupés dans des *Espaces Métiers*, largement articulés avec les branches professionnelles ».

Certes, les jeunes aspirent à la rencontre avec des professionnels pour découvrir d'autres métiers que ceux de leurs parents : cela peut effectivement se faire dans le cadre d'une collaboration entre l'Éducation nationale et l'indispensable service public d'orientation nécessaire aux adultes pour développer la promotion professionnelle dans un cadre de sécurité emploi formation. Cette découverte des métiers serait d'ailleurs bien mieux faite par les salariés que par leurs employeurs !

Mais la rupture entre éducation nationale et orientation métier serait dramatique : le choix d'un métier n'est qu'un élément d'un choix de vie, qui se construit tout au long de la jeunesse dans un processus global d'apprentissage du choix qui ne peut appartenir qu'à l'Éducation nationale.

L'ambition nécessaire d'un développement éducatif sans précédent, rompant avec les inégalités socio-culturelles ne peut se réaliser par un morcellement de l'Éducation nationale, surajoutant aux inégalités sociales, des inégalités régionales, confondant orientation et choix d'un métier. Aujourd'hui les formations professionnelles, demain le sport, la culture (c'est d'ailleurs souvent dès aujourd'hui que des communes se substituent à une Éducation nationale rabougrie dans le primaire) et après demain la privatisation ?

C'est une toute autre conception de la décentralisation qui est nécessaire, permettant un exercice démocratique réel, facilitant l'intervention citoyenne, l'intervention des salariés dans leurs entreprises pour y développer la formation, articulant les politiques locales avec une politique nationale garante d'un ambitieux service public de l'Éducation nationale, comme d'un grand service public de l'Emploi et de la Formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés. C'est à ce prix seulement que pourront se conjuguer démocratie et lutte contre les inégalités, garantie des mêmes droits sur l'ensemble du territoire.

## HAUTE-NORMANDIE

*États généraux des enseignements technologiques et professionnels industriels*

Michel Mieussens  
réseau École 76

**Le gouvernement veut gommer du paysage éducatif dans les plus brefs délais les voies technologiques et professionnelles de l'enseignement public**

Le choix du gouvernement de réduire les emplois publics, en particulier dans l'Éducation nationale, va se traduire :

- **dans la voie technologique industrielle**, par la suppression des activités de réalisation et d'expérimentation dans les ateliers ou les laboratoires. En effet, ces enseignements pratiques, dispensés avec un effectif réduit d'élèves, seront remplacés par des activités virtuelles devant des ordinateurs en classe entière.
- **dans la voie professionnelle industrielle**, par la réduction du nombre d'années de formation. Le baccalauréat professionnel était préparé en quatre ans, après la troisième. Ce diplôme est dès maintenant préparé en trois ans, avec en prime la suppression du Brevet d'enseignement professionnel.

Ces réformes dénaturent les contenus de ces deux voies de formation de l'enseignement public. Les nouveaux programmes de la voie technologique industrielle ne correspondent plus à la spécialité disciplinaire des enseignants de STI. Les conséquences seront désastreuses. Au lieu de diversifier les voies de formation, on réduit les possibilités pour les jeunes, bien que ces voies aient permis la démocratisation de l'accès aux formations longues.

Le gouvernement veut démontrer d'une façon définitive l'inefficacité de ces deux voies de formation. Il pourra alors organiser très facilement un transfert massif de jeunes vers le secteur privé de l'apprentissage après la classe de troisième et certainement vers un pré-apprentissage, après la quatrième, encadré prioritairement par des formateurs vacataires. L'avantage est de transférer le coût de la formation sur les régions et les entreprises.

Provoquée par la crise financière de 2008 et improvisée dans la précipitation, cette réforme destructrice se fera aux dépens des jeunes de familles modestes et les plus fragiles, des enseignants, des investissements réalisés par les Régions dans les lycées et à terme, aux dépens de l'activité industrielle et de l'emploi : un véritable gâchis !

Dès maintenant, la formation des maîtres de ces spécialités est réduite à néant. C'est toute une politique

de désindustrialisation qui est ainsi programmée puisqu'on renonce aux formations de haut niveau.

**160 ans d'enseignement public industriel en Seine-Maritime**

Avec un trafic maritime et fluvial en pleine reprise, la deuxième moitié du XIXe siècle et le début du XXe siècle ont vu la création de nombreux emplois qualifiés. De nouvelles branches industrielles sont nées et se sont développées avec les chantiers de construction navale de Rouen au Havre qui, joints à l'activité ferroviaire de Sotteville-lès-Rouen, ont relancé une métallurgie locale. L'industrie chimique dans l'ombre de l'industrie textile regroupe de nombreux établissements, d'autres sont plus récentes comme les raffineries de pétrole et les industries papetières.

À Rouen, en 1847, pour répondre à un besoin grandissant d'ouvriers qualifiés et de contremaîtres, un instituteur, avec le soutien de la municipalité, joint à son école un atelier au bout du préau où les jeunes recevront les premières leçons de travail manuel sur bois et sur fer. Deux ans plus tard, une école professionnelle est créée à Rouen, mettant en œuvre l'ensemble des formations théoriques et pratiques au sein de l'établissement. En 1854, 505 industriels de Seine-Inférieure, mais pas seulement, signent une pétition demandant la création d'une école professionnelle départementale à Rouen. La formation est ouverte aux jeunes après l'école primaire et s'articule autour d'un an de remise à niveau, suivi de trois ans de formation professionnelle.

Les applications des lois sur le travail des enfants et l'attribution de bourses vont permettre aux jeunes de familles ouvrières d'accéder aux formations professionnelles industrielles peu prisées par les autres classes de la société.

La Seine-inférieure compte, à la fin du XIXe siècle, un quart des effectifs français d'élèves dans des établissements techniques et un douzième en 1927.

Les enseignements publics technologiques et professionnels en France répondront au fil des rénovations à un besoin économique et à une demande sociale du pays. Ainsi de nombreux jeunes pourront atteindre des hauts niveaux de qualifications grâce à ces approches pédagogiques spécifiques développées par les enseignants basées sur des confrontations fréquentes entre théorie et pratique et réciproquement.



*états généraux des enseignements...*

La politique industrielle de la Haute-Normandie ne peut se concevoir sans un énorme effort de formation à tous les niveaux, ouvrier, technicien, ingénieurs... Toutes les branches ont des besoins : énergie, métallurgie, automobile, chimie, aéronautique, agroalimentaire, etc. et ces besoins exigent une main d'œuvre qualifiée sauf à organiser les délocalisations. C'est ce qui est mis en œuvre de fait pour des politiques à courte vue censées satisfaire les agences de notations et les créanciers du pays.

**Donner la parole à ceux qui s'investissent quotidiennement dans la formation auprès des lycéens et des étudiants**

Les luttes engagées pour dénoncer cette réforme, qui avance à visage caché, et le refus du ministère de l'Éducation nationale d'organiser un moratoire ont conduit le *Collectif des professeurs de Sciences et Techniques industrielles* à demander des audiences aux élus de la majorité du Conseil régional :

- En janvier 2011, avec les élus du Front de Gauche qui, dans un courrier adressé au président du Conseil régional, ont demandé que soient maintenus dans les ateliers et les laboratoires les nombreux équipements coûteux investis par la Région en particulier les machines-outils. Ce courrier a été diffusé aux participants de la manifestation du 10 février.
- Durant cette période, une demande d'audience a été faite auprès du président du Conseil régional. Le 31 mars, la vice-présidente chargée de l'enseignement nous a reçus.

**À CONSULTER DANS L'HUMANITÉ**

Du 31 janvier 2011 : **À Dieppe, plan social pour les lycées technos** - Frédéric Seaux

Du 17 février 2011 : **La filière techno sabordée** - Dante Bassino, enseignant de STI génie mécanique productique et correspondant CGT éduc'action Paris

Du 29 avril 2011 : **Pour une autre réforme des séries technologiques industrielles** - Thierry Reygades, secrétaire national du SNES, chargé des enseignements technologiques et professionnels

**Relevé de conclusions**

- **Établir et diffuser** le compte rendu de cette rencontre ainsi que le texte, présenté le 14 mars devant les élus du Conseil régional de Haute-Normandie, intitulé : **Résister à la casse de l'Éducation**.
- **Organiser les États généraux des enseignements technologiques et professionnels en Haute-Normandie**. Le Collectif des professeurs de STI en assurera l'organisation avec le soutien du Conseil régional. Les participants à cette rencontre seront : des parents d'élèves, des anciens élèves des enseignements technologiques et professionnels travaillant dans l'industrie, les syndicats de salariés et des personnels d'enseignement, les enseignants du supérieur, des représentants des PME et grandes entreprises, les élus du Conseil régional et des représentants du Rectorat.

La tenue des États généraux des enseignements technologiques et professionnels industriels a été présentée par la vice-présidente du Conseil régional au Conseil académique de l'Éducation nationale et acceptée par cette instance paritaire.

Le Collectif des enseignants de STI a adressé un courrier, début mai, aux tuteurs des entreprises industrielles de Haute-Normandie pour les informer de cette réforme et les inviter à participer à ces États généraux. Ce courrier était accompagné du compte rendu de la rencontre avec la vice-présidente du Conseil régional et du texte intitulé **Résister à la casse de l'Éducation**. Les tuteurs sont également invités à diffuser cette information auprès des anciens élèves des enseignements technologiques et professionnels mais également auprès de l'ensemble du personnel de l'entreprise.

**Nous souhaiterions que cette initiative puisse se répandre dans les différentes régions de France** pour donner la parole principalement à ceux qui s'investissent quotidiennement dans une action de formation auprès des jeunes de l'enseignement technologique et professionnel. Ils contribueront, par leurs propositions, à la rénovation de ces deux voies de formation nécessaires à la réussite des jeunes et au développement économique de nos régions.

## SÉCURITÉ

*une exigence légitime  
un défi à relever par l'éducation  
le respect et l'éradication des inégalités*

**Le 14 avril dernier, le lycée Diderot, établissement marseillais qui a connu récemment plusieurs épisodes de violence, organisait une table ronde sur le thème de la sécurité.**

**L'occasion pour Jean-Marc Coppola, vice-président (PCF/Front de gauche) de la région PACA d'apporter une analyse et des pistes de réflexion en dehors des discours convenus.**

**Jean-Marc Coppola**  
membre du CEN du PCF  
vice-président de la  
région PACA délégué  
aux Lycées, patrimoine et  
investissements régionaux  
conseiller municipal  
de Marseille

La sécurité est une question importante, qui empoisonne le quotidien, mais qui n'est pas simple à traiter. L'action éducative et culturelle est une des réponses, mais un lycée ne peut à lui seul répondre aux problèmes économiques et sociaux du quartier.

Le débat n'est pas une bataille de chiffres pour savoir s'il y a plus ou moins de violence aujourd'hui. Les phénomènes violents sont multiples, y compris dans le fonctionnement même de la société, alors que le rejet de ces comportements et l'exigence de tranquillité et de sécurité ne cessent de croître. Ce qui va dans le bon sens quand cela permet de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, aux enfants, l'homophobie...

Il ne faut tout de même pas se voiler la face : nous vivons dans une société de plus en plus égoïste, individualiste, de fuite de responsabilité et dans des territoires qui évoluent en fonction des politiques menées. Et certains concentrent les facteurs fabriquant les inégalités et la délinquance (plus d'entreprises, plus d'emplois, RGPP touchant l'ensemble des services publics dont l'école, dégradation des logements...).

Il ne faut donc pas s'étonner d'un sentiment d'abandon voire de mépris de la part des pouvoirs publics qui conduit les habitants eux aussi abandonnent, baissent les bras. On peut d'ailleurs faire un parallèle entre deux réactions. L'une, civique avec des niveaux records d'abstention ; l'autre, comportementale qui se traduit par un manque de respect de l'autre et de son environnement.

Ces réalités ne nous autorisent pas à stigmatiser une partie de la population et en particulier la jeunesse. Car, au final, que leur proposons-nous pour l'avenir ? L'échec scolaire garanti ? Le chômage assuré ?

Arrêtons le discours ambiant, que tout le monde répète à l'envi pour dramatiser, faire peur, stigmatiser

et trouver des boucs émissaires. Et regardons la réalité en face.

Oui, il y a disparition d'adultes solidaires qui réglait des petits conflits de la vie quotidienne, de bruit causé par des gamins.

Oui, il y a moins de comportements exemplaires, moins de repères.

Non, ce n'est pas une fatalité.

Tout le monde peut jouer un rôle, y compris les médias qui ne montrent pas que 88% des élèves se sentent bien dans leur école.

En fait, la légitime demande de sécurité par la population est instrumentalisée dans une croisade lancée depuis 2002 par les gouvernements, ministres et présidents de la République successifs sans que des résultats probants n'apparaissent.

C'est aussi la justice des mineurs qui est dans le viseur avec l'abaissement de la majorité pénale. Une mesure qui ne résout rien comme le démontre l'exemple anglais. Or, en faisant le pari éducatif pour ne pas condamner toute une vie, l'ordonnance de 1945 est plus que jamais pertinente.

En une décennie, la France est devenue l'un des pays les plus répressifs d'Europe et l'un des moins respectueux des droits et libertés des concitoyens. Il y a besoin d'une politique de prévention et de répression de la délinquance mais elle nécessite des moyens, faute de quoi les missions de la police et de la justice ne peuvent être remplies. La France se classe derrière l'Azerbaïdjan en termes de moyens consacrés à la justice.

Bien entendu, le combat pour la sécurité ne saurait s'exonérer d'une approche économique et sociale, qui passe par la réduction de la précarité, du chômage et de l'exclusion, par la réhabilitation et la promotion du rôle social de l'école et par l'égalité d'accès aux services publics, à l'emploi, au logement, à la culture, à la justice.

#### sécurité...

La Région PACA a été amenée à se positionner par exemple sur la vidéosurveillance. Elle s'oppose clairement à la conception qu'en ont la majeure partie des élus, c'est-à-dire un objectif se substituant à des moyens humains. On peut envisager un tel dispositif comme un outil complétant les dispositifs humains de sécurité et de travail social. Mais lorsque 16 000 postes doivent être supprimés dans l'Éducation nationale cette année, le développement de la vidéosurveillance est inacceptable.

Notre Région agit dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS), en apportant notamment des réponses humaines et immobilières. La loi du 13 août 2004 excluant les missions d'encadrement et de surveillance des élèves, la Région augmente la présence d'adultes dans les établissements par la création de nombreux postes d'agents régionaux des lycées (ARL, ex Tos). Elle sensibilise également les publics par le biais d'actions éducatives (culture, sport) encourageant les

comportements respectueux et solidaires. Elle permet l'ouverture des locaux des lycées aux associations hors horaires scolaires. Ce qui favorise la présence de groupes structurés et évite d'éventuelles intrusions et utilisations non organisées des espaces. Son approche de la sécurisation des lycées passe par un diagnostic partagé et un plan d'actions établis avec tous les acteurs de la communauté éducative de chaque établissement.

Nous sommes dans une société qui se protège de ses enfants au lieu de les protéger.

Il n'y a pas d'angélisme à gauche, mais un manque de pragmatisme qui passe par des propositions efficaces dans le sens où elles prennent le mal à la racine.

Il est urgent de donner une ambition et des moyens nouveaux à l'école, de renforcer la *Protection judiciaire de la jeunesse* (PJJ) et de mettre en œuvre une véritable politique de création d'emploi.

## SUPPRESSIONS DE POSTES

### nouvelles mobilisations

#### Val de Marne

**Dans l'académie de Créteil :** 571 suppressions de postes dans les écoles, collèges et lycées pour 8000 élèves supplémentaires. De nombreuses mobilisations ont été organisées.

**Odette Terrade, sénatrice communiste du Val de Marne,** a interpellé le ministre Luc Chatel :

« Dans l'académie de Créteil, la répartition envisagée se traduira par la disparition de 517 postes sur les 16 000 suppressions programmées au niveau national, alors qu'il est attendu près de 4 000 élèves supplémentaires. Ces 16 000 postes supprimés s'ajoutent aux 50 000 postes déjà supprimés depuis 5 ans.

Dans le premier degré, à la suppression des 120 postes, dont 103 uniquement pour les intervenants en langue, s'ajoutent un abandon des classes dites RASED, dont l'efficacité et les résultats bénéfiques pour les élèves ne sont plus à prouver. Pourtant, la variation annoncée des effectifs justifierait une dotation positive de 170 postes. En retenant le seul critère d'un enseignant pour 25 élèves, il manquera 290 ETP (emploi à temps plein).

Dans le second degré, les 426 ponctions de postes vont mettre à mal le potentiel de remplacement déjà insuffisamment pourvu, alors que 3 434 élèves supplémentaires seront accueillis.

Une large mobilisation regroupant enseignants, parents d'élèves et élus, est engagée dans le département pour demander "des mesures d'urgence "pour sauvegarder "l'école publique". Cette détermination commune montre bien que le projet de carte scolaire pour la rentrée 2011 dans le Val-de-Marne est faite en méconnaissance de l'obligation régalienne d'un égal accès à tous à l'école.

Cette nouvelle vague de diminution des moyens du service public de l'éducation nationale conduira inexorablement à de nouvelles aggravations des inégalités sociales et scolaires. »

<http://www.odetteterrade.fr/-Les-questions-ecrites-.html>

**À Champigny sur Marne,** la lutte des parents, des enseignants et des élus a gagné l'annulation de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Anatole France. Mais une fermeture de classe dans une école maternelle en zone urbaine sensible, une suppression de poste G dans un RASED, une suppression de poste de soutien de langue dans une école élémentaire sont maintenues. Le maire communiste de Champigny, Dominique Adenot, a interpellé Luc Chatel.

**À Fontenay,** 4 classes sont fermées et un poste d'enseignant spécialisé est supprimé. L'accueil des enfants de moins de trois ans en maternelle est remis en cause. Dans les collèges, la fin des contrats d'accompagnement dans l'emploi enlève plusieurs dizaines d'heures par semaine de présence adulte dans les établissements.

#### Isère

Les suppressions de postes n'épargnent pas l'Isère où le nombre d'élèves à accueillir est en forte hausse depuis une dizaine d'années. L'inspectrice d'académie se vante d'un solde positif pour l'enseignement primaire : un poste a été créé pour 700 élèves de plus !

Comment cela se traduit-il sur le terrain ? 21 suppressions de classes en Isère (10 en maternelle – inscription refusée des enfants de deux ans – 11 en élémentaire) pour pouvoir en créer là où la population scolaire explose. Comme à Grenoble, par exemple, qui aura 6 ouvertures (2 fermetures), mais partout le nombre d'élèves par classe atteint et dépasse les plafonds (ils sont à 32 en maternelle !) Les écoles des quartiers Mistral, sorties du Réseau prioritaire, ne scolariseront plus les 2 ans. Même menace sur le quartier Teisseire. Sont également touchés, les postes de co-enseignants et des RASED, les postes de remplaçants. Les fusions d'école sont un autre moyen de récupérer les postes indispensables pour les structures d'accueil des élèves porteurs de lourds handicaps.

Dans le second degré, on assiste à la même stratégie de suppressions massives dans certains secteurs pour faire face à l'afflux d'élèves dans d'autres. L'arrivée de plus de 1000 élèves dans les collèges de l'Isère, dont 700 en 6ème se traduit par un solde positif de 10 postes (93 suppressions, 103 créations), mais les SEGPA qui accueillent les élèves les plus en difficulté perdent 5 postes ! Ce sont surtout les lycées, non encore touchés par la hausse démographique, qui en font les frais : 83 postes supprimés pour 33 créés en Isère. Les formations technologiques sont sacrifiées avec une perte de 40 postes, dont 24 sur 8 lycées de l'agglomération. L'Isère n'a-t-elle plus besoin des formations de techniciens ? Les enseignements scientifiques ne sont pas épargnés : 8 postes de maths et 7 de physique-chimie disparaissent !

Ajoutons à ce tableau le démantèlement des centres d'information et d'orientation (CIO) : un quart sont déjà touchés en Isère, 4 sont fermés à Villefontaine, à Vizille, 2 à Grenoble. 8 postes sont supprimés.

## SUPPRESSIONS DE POSTES

---

Les luttes se multiplient. Manifestation le 19 mars à Grenoble et à Paris à l'appel du collectif *L'École est notre avenir*, parents des quartiers populaires qui exigent d'être reçus au Rectorat le 23 mars, grève des professeurs des écoles le 4 avril avec 37 délégations d'école avec des parents et des élus à l'inspection académique, nouveau rassemblement le 13 avril, Journée Lycées morts le 11 avril, interventions d'élus, notamment des communistes à Grenoble, Bourgoin-Jallieu...

### Loire-Atlantique

Avec 502 élèves en plus dans le premier degré à la rentrée, il n'y aura que 5 postes en plus. Le cumul des suppressions de postes depuis 3 ans remet en cause le service public d'éducation nationale. Les syndicats du département estiment que 524 postes sont nécessaires pour accueillir les 4400 élèves supplémentaires dans les écoles, collèges et lycées.

L'éducation prioritaire et l'école rurale sont attaquées. Le soutien aux élèves les plus en difficulté va subir de nouveaux reculs.

Aymeric Seassau (conseiller régional), Roger David (conseiller général), Raymond Lannuzel (président du groupe communiste à la mairie de Nantes) et Yann Vince (président du groupe communiste à Nantes métropole) ont adressé un courrier au préfet et à l'inspecteur d'académie pour protester contre cette politique injuste qui conduit à toujours plus de classes surchargées, toujours plus d'inégalités territoriales et toujours moins d'accompagnement des élèves. Parce que l'avenir de la jeunesse est en jeu, les communistes et leurs élus refusent cette entreprise de destruction du service public de l'éducation nationale. Ils seront aux côtés des enseignants et des parents d'élèves pour exiger une transformation progressiste de l'école pour être mieux un service public national, assurant partout la qualité et l'égalité des conditions d'enseignement et des objectifs.

## L'ÉCOLE DANS L'HUMANITÉ

---

**Les organisateurs communistes du forum du programme partagé sur l'école** ont publié une tribune dans *l'Humanité* pour donner les grands axes de la contribution communiste à ce projet : [http://humanite.fr/27\\_04\\_2011-une-culture-scolaire-commune-pour-prendre-pouvoir-sur-le-monde-470973](http://humanite.fr/27_04_2011-une-culture-scolaire-commune-pour-prendre-pouvoir-sur-le-monde-470973)

---

**envoyez-nous vos comptes-rendus  
de débats, annonces d'initiatives...**  
[reseau.ecole-pcf@orange.fr](mailto:reseau.ecole-pcf@orange.fr)

---

## LE RÉSEAU ÉCOLE DANS LES DÉBATS...

**GRENOBLE, ISÈRE**

### **Collectif pour un débat sur les enjeux de l'Éducation et de la formation deuxième initiative**

par Françoise Parisel

La deuxième initiative publique du *Collectif pour un débat sur les enjeux de l'éducation et de la formation* s'est tenue le samedi après-midi 16 avril. Les impératifs familiaux et politiques à cette date ont multiplié les raisons d'excuses. Seulement 16 personnes ont répondu à l'invitation, mais la diversité des participants (parents, enseignants, salariés, militants du PG, du PS et du PCF) a donné du tonus aux discussions.

La première partie devait être consacrée au travail sur quelques concepts clés de l'éducation envisagés comme moteur de la transformation sociale. Tout l'après-midi y fut consacré. L'étude des projets politiques a été renvoyée à plus tard.

Quatre ateliers ont été constitués autour des concepts de respect, d'égalité, de coopération, de culture commune. Nous avons découvert, lors de la mise en commun, que ces thèmes couvraient une grosse partie des problèmes auxquels parents, élèves, enseignants, élus sont aujourd'hui confrontés et ouvraient des perspectives pour penser une civilisation alternative !

Pas de hasard, ce sont les parents qui ont retenu le concept de respect : ils ne supportent plus le poids du tri scolaire, la stigmatisation des enfants en difficulté et des écoles/collèges des quartiers populaires, l'orienta-

tion imposée et arbitraire... Pas d'éducation sans respect pour tous et réciproque, sans mise en avant d'une culture de paix contre toutes les formes de violence.

Cette exigence se retrouvait déclinée dans les ateliers sur l'égalité et la coopération. Égalité contre la compétition, respect des différences dans une ambition de promotion de tous au plus haut niveau. Attention portée à chacun, mais refus de pédagogies individualistes au profit de démarches de coopération sans lesquelles il n'y a pas construction de sens et accès à la complexité.

Socle commun ou culture commune ? L'atelier opposait des militant du PS, du PCF et de la LDH. Si l'idée de « commun » rassemble, ce n'est pas le cas pour celle de « socle », proposée par le PS, surtout en ce qu'elle renvoie aux réformes néo libérales du gouvernement, des institutions européennes et organise une école à deux vitesses ! L'échange fut rude, mais l'essai de précision sur ce que représentait la visée d'une culture commune pour tous semble avoir rapproché les points de vue jusqu'à l'accord sur les conditions de la mise en œuvre.

Ce ne sont que quelques points saillants. Rendez-vous pour réagir et apporter vos propositions sur le blog <http://debateducationisere.eklablog.com>

## FORMATION DES MAÎTRES

### un débat au Sénat

En janvier dernier, la sénatrice communiste des Hauts de Seine, Brigitte Gonthier-Morin, était l'auteure d'une question orale avec débat au ministre de l'Éducation nationale sur la réforme de la formation des enseignants. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour du Sénat le mardi 26 avril. Un débat a donc eu lieu, ouvert par Brigitte Gonthier-Morin, qui a souligné la catastrophe provoquée par l'actuelle réforme de la formation des enseignants.

Cette réforme, imposée contre l'avis de l'ensemble de la communauté éducative, est en train d'atomiser la formation initiale et continue des enseignants. Elle constitue donc une véritable catastrophe pour notre service public d'éducation. De jeunes enseignants se retrouvent et se retrouveront sans aucune formation devant les élèves, dépourvus des outils pour remplir leurs missions auprès d'eux. Si cette réforme est maintenue, les enseignants hériteront d'une formation sans cohérence nationale, ils maîtriseront moins bien les savoirs qu'ils devront enseigner et n'auront quasiment plus de for-

mation pédagogique et professionnelle. C'est pourquoi Brigitte Gonthier-Morin a demandé au ministre de revenir sur cette réforme.

Les divers intervenants du débat ont souligné les très nombreuses difficultés posées par cette réforme, mais le ministre est resté dans le déni. L'intervention de Luc Chatel est demeurée en total décalage avec la réalité du terrain, tel un effarant copier-coller du discours tenu en 2009 par son prédécesseur, Xavier Darcos, lors de la présentation de cette réforme.

Au ministre qui a déclaré n'entendre que des stagiaires heureux, Brigitte Gonthier-Morin a remis en fin de séance le recueil de témoignages compilés dans un Livre noir par le collectif *Stagiaire impossible*, afin qu'à défaut d'écouter et d'entendre la souffrance des enseignants stagiaires, il puisse la lire.

Pour lire l'intégralité du débat : [http://intranet.senat.fr/seances/s201104/s20110426/s20110426\\_mono.html#par\\_1353](http://intranet.senat.fr/seances/s201104/s20110426/s20110426_mono.html#par_1353)